Image not found or type unknown

1 an apre oqtf étudiant

Par **venus_martin**, le **28/04/2016** à **10:57**

Bonjour
J’ai reçu un refus de titre de séjour avec oqtf, août 2015, pour ne pas faire d’étude réelle et sérieux
J’ai prit un avocat, J’ai fait tous les recours au près du tribunal administratif. Ma requête a été refusée. J’ai fais un recours gracieux au près du préfet pas de réponse. Aujourd’hui après la réponse négative du tribunal administratif j’ai fait appel au près de la cour d’appel .On attend Toujours la réponse. (J’ai fait tous les recours par mon avocat.)
Ma question c’est que après 1 an de oqtf (ça veut dire après août 2016)
1. Qu’’est ce que je peux faire ?
2. Est-ce que je peux faire une demande de carte salarié si je trouve un travail par rapport de mes études ? ((j’ai pris un master 1 et 2 en France.)
3. Est-ce que je peux faire une demande de la carte étudiante si je m’inscrits en doctorat ?
4. Est-ce que les agents de la préfecture, il voit mon ancienneté et est ce que j’ai le risque qu’ils disent parce que elle avait eu un oqtf l’année dernier on lui donne pas le droit de faire une nouvelle demande ?
5. Est-ce que après un an (ça veut dire après août 2016) mon dossier est blanc ou mon passé joue sur ma future ?
Merci beaucoup de vos réponses

Par **leamssi**, le **29/05/2016** à **15:11**

t'es arrivée en France quand ? t'est en quelle ville ? t'as redoublé combien de fois ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés